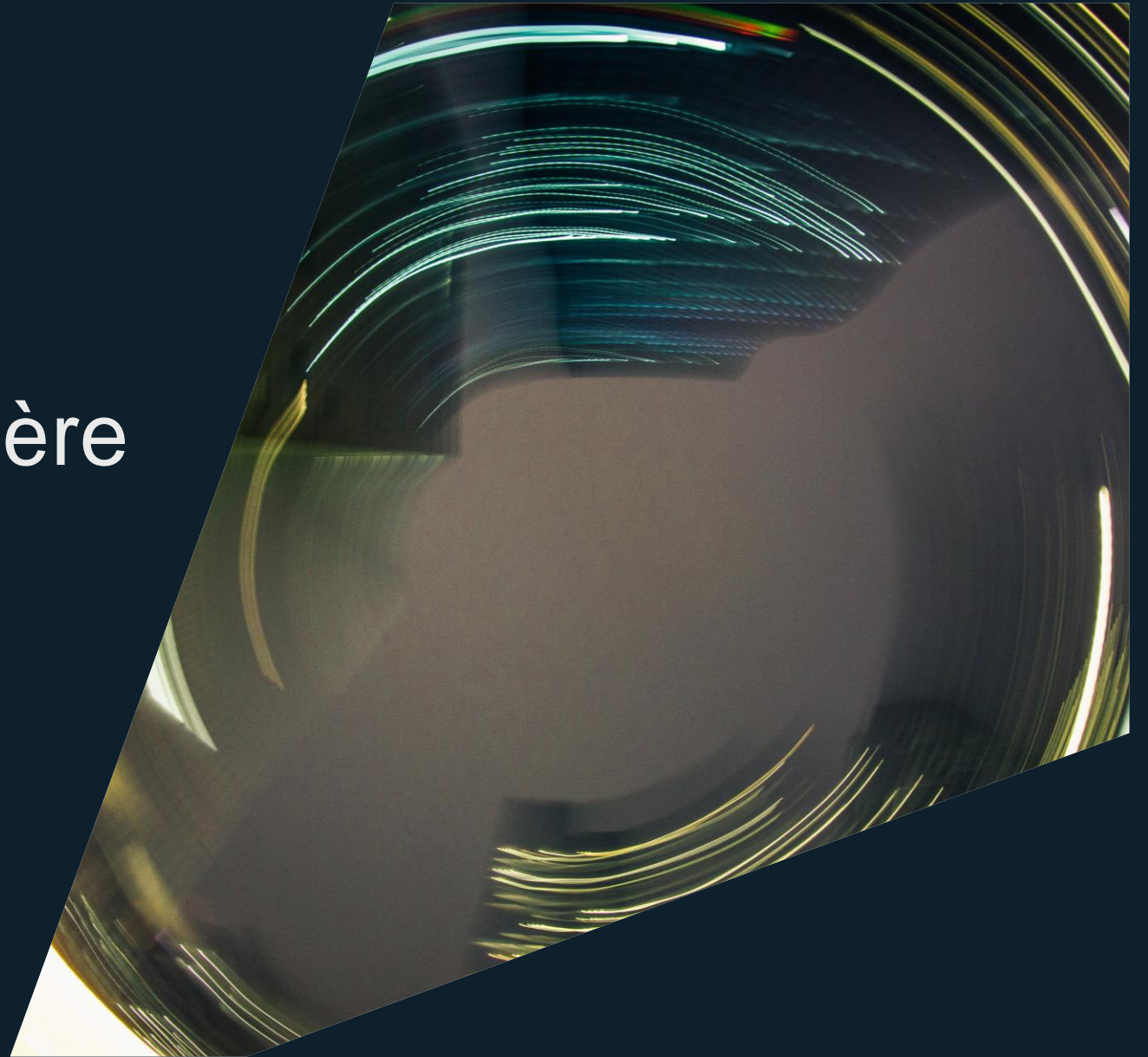


Colloque : pour une nouvelle utopie foncière

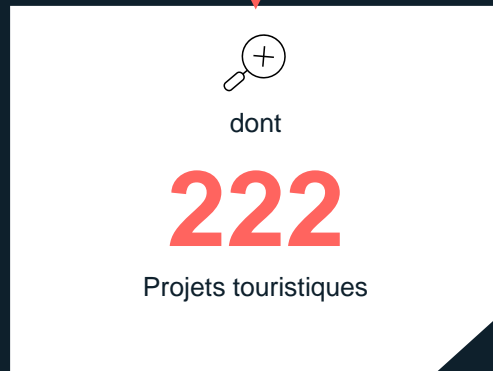
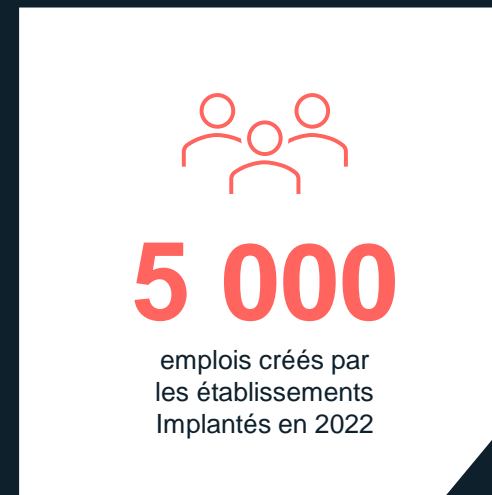
Atelier 1B

 **ancoris**



Des résultats concrets pour Ancoris

+ de 25 ans d'expertise au service des collectivités territoriales



1 La dynamique de projets des entrepreneurs s'est poursuivie en 2023

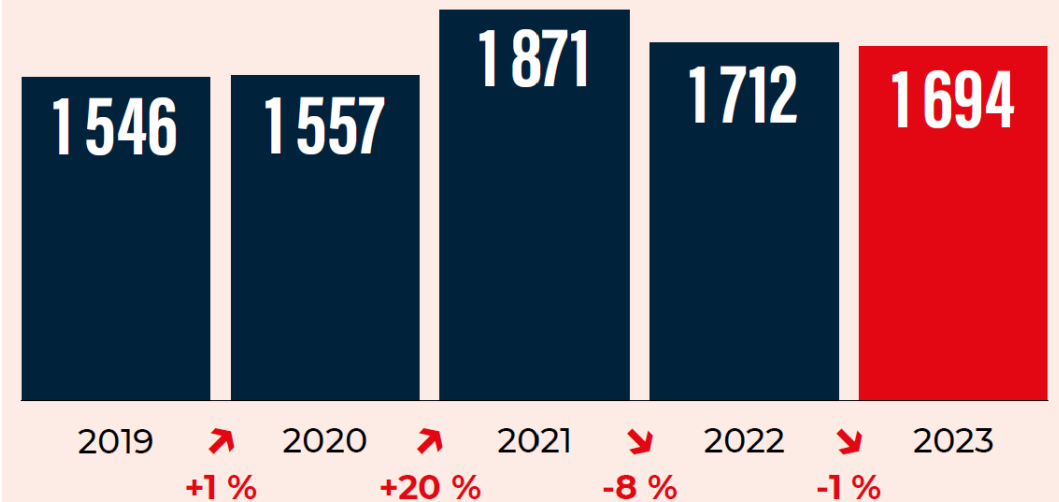
Avec une hausse de 10 % par rapport à 2019 (dernière année de référence), le nombre de projets demeure élevé en 2023 qui marque la fin du cycle de rattrapage suite aux conséquences de la crise sanitaire.

Les projets industriels maintiennent leur position, représentant 23 % de l'ensemble des projets d'implantation détectés.

+2 %

De projets d'implantation industriels par rapport à 2022, le marché faisant plus que résister suite aux années "fastes" en 2020 et 2021

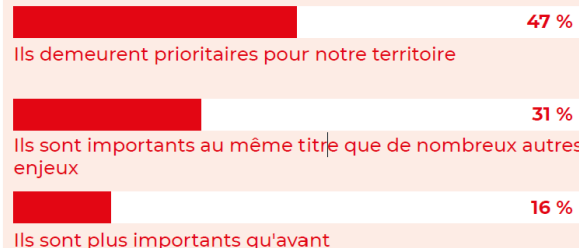
Nombre de projets d'implantation en France détectés par Ancoris¹



2 L'attractivité demeure une priorité pour les territoires mais se transforme pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux

Notre enquête révèle que plus de 9 décideurs territoriaux sur 10 considère que l'attractivité reste un sujet prioritaire pour les territoires.

Comment qualifieriez-vous les enjeux d'attractivité économique et d'accueil de nouvelles entreprises sur votre territoire ?²



42 %

des territoires estiment que le renforcement de l'attractivité du territoire auprès des salariés favoriserait l'accueil d'entreprises

Diriez-vous que les critères suivants sont importants ou pas lorsqu'une entreprise choisit un territoire pour s'implanter ?



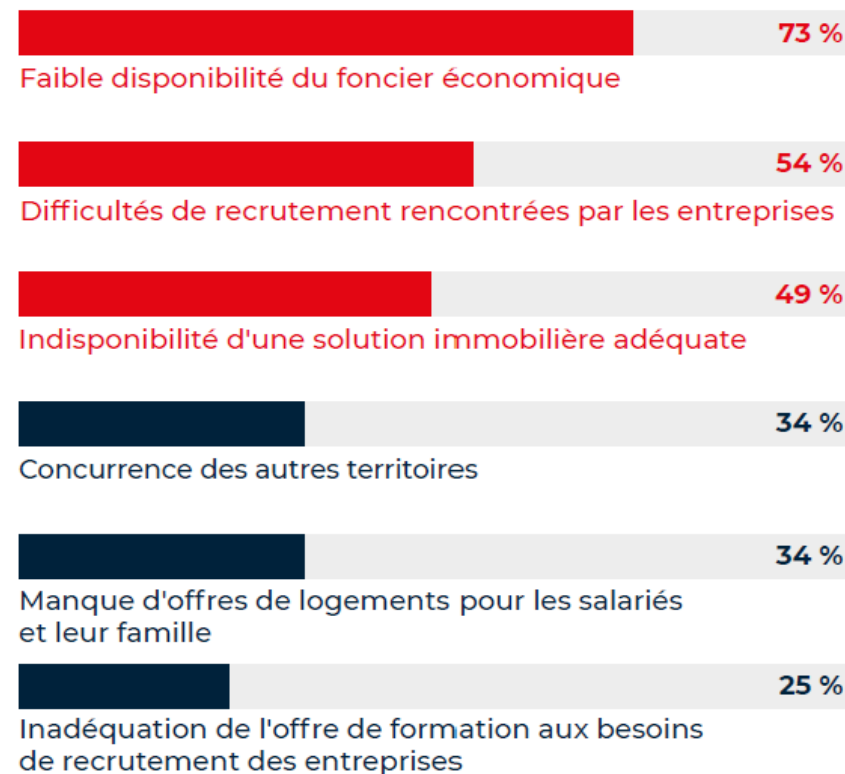
3 La disponibilité du foncier et les difficultés de recrutement sont les deux freins rencontrés par les entreprises et les territoires

88% des décideurs territoriaux sont optimistes pour le développement de leur territoire. Cette tendance ne doit cependant pas amener à négliger deux freins opérationnels et concrets sur lesquels les entreprises et les territoires partagent des constats communs.



L'existence d'une "nouvelle génération engagée et dynamique sur le marché du travail" est paradoxalement le dernier critère qui pousse les territoires à l'optimisme, parmi les 11 critères pour lesquels nos répondants ont été interrogés.

Les principaux freins pour l'implantation d'entreprises dans les territoires



4 La réindustrialisation devra être verte, territorialisée et créatrice d'emplois

L'accueil d'activités industrielles arrive en tête des priorités des territoires qui considèrent les dynamiques en faveur de la réindustrialisation comme la première raison d'être optimiste pour leur développement.

Les collectivités sont cependant de plus en plus nombreuses à se dire prêtes à refuser des projets présentant une mauvaise qualité environnementale ou une consommation foncière trop importante.

22 %

des porteurs de projets identifiés par Ancoris peuvent démontrer factuellement par une certification ou autre label, qu'ils ont engagé des démarches RSE. **Ce chiffre était de 3 % en 2021 !**

Projets d'implantations considérés comme très stratégiques par les collectivités

- 1** | **80 %**
Industrie
- 2** | **77 %**
Activités fortement créatrices d'emplois
- 3** | **62 %**
Ex æcquo :
 - Activités à fort impact social et environnemental
 - Activités souveraines (agroalimentaire, énergie, défense...)

Top 3 des principales raisons qui pourraient pousser votre territoire à refuser un projet d'implantation²

- 1** | **59 %**
Projet trop peu créateur d'emplois (ratio trop faible d'emploi par m²)
- 2** | **51 %**
Difficulté d'acceptabilité du projet par les citoyens (nuisances olfactives, transports, fumées...)
- 3** | **48 %**
Mauvaise qualité environnementale du projet ou de l'entreprise

Sobriété foncière et réindustrialisation : le mariage impossible ?

Quels enjeux pour la mise en œuvre du ZAN dans les territoires ?

A l'échelle de l'intercommunalité et des communes

- ✘ Le **droit à l'hectare** est **mutualisable** à l'échelle d'une intercommunalité
- ✘ La **garantie rurale** est actée et entérinée à condition que les communes soient couvertes par un PLU arrêté ou approuvé avant le 22/08/2026.

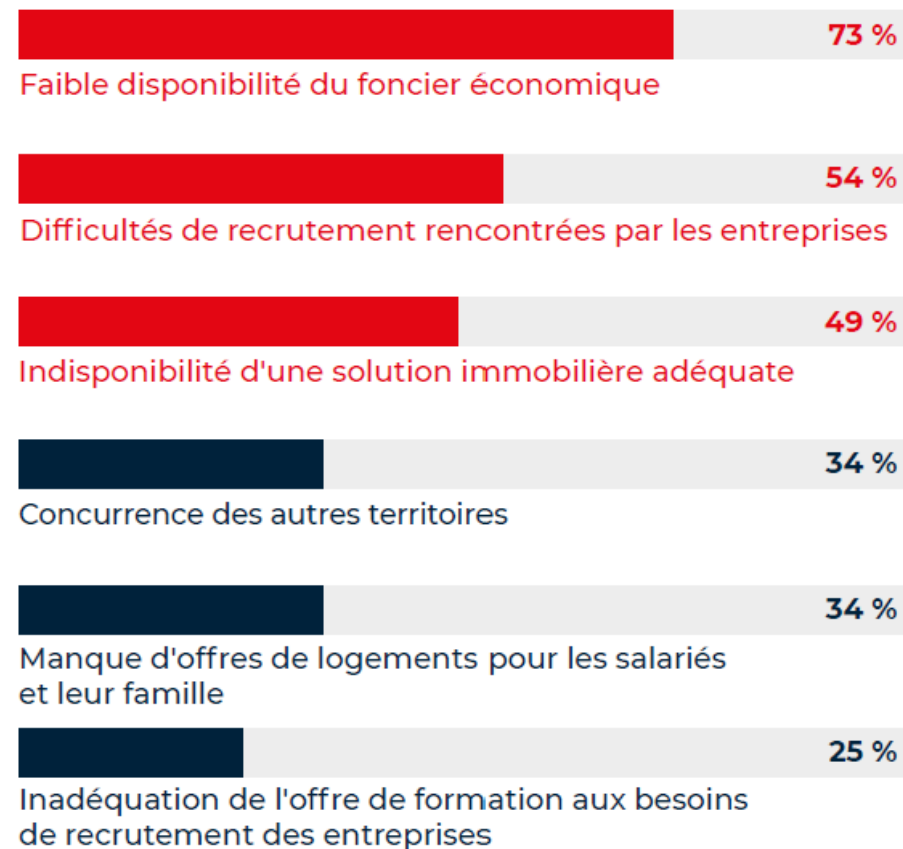
A l'échelle régionale

- ✘ Une gouvernance régionale est indispensable.
- ✘ La **mutualisation des hectares** renaturés à l'échelle d'une région – notion introduite dans le SRADDET de la région Grand Est – pour travailler en parallèle sur des zones d'intérêt régional.

A l'échelle nationale

- ✘ Une enveloppe pour les **grands projets nationaux** de 12 500 hectares sur la période à venir, incluant par ex : grands projets industriels, ligne TGV, prisons, réacteurs nucléaires...

Les principaux freins pour l'implantation d'entreprises dans les territoires¹



**Un grand merci pour votre
attention !**

Pour nous contacter :

Guillaume Gady
CEO – Co-fondateur

ggady@ancoris.fr

